



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



Communautés de Communes :

Causse
de Labastide- Murat

Haute-Bouriane

Pays de Salviac

Quercy-Bouriane

Sud-Bouriane

EXERCICE 2013

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes :

Le Bastit

Carluçet

Couzou

Rocamadour

Ussel



Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 95, dite loi Bamier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

SOMMAIRE

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1- Les élus.....	Page 2
2- Compétence et population.....	Page 3
3- Règlement et pouvoir de police.....	Page 4
a- Le règlement du SPANC.....	page 4
b- Le pouvoir de police	page 4

III – LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1- Définitions.....	Page 4
2- Les moyens de fonctionnement et le personnel.....	Page 5
a- Les moyens de fonctionnement du service	page 5
b- Le personnel.....	page 5
b1- organigramme du personnel.....	page 5
b2- les absences.....	page 5
b3- les formations.....	page 6
c- Le site internet.....	page 6
3 – Les missions en 2013.....	Page 7
a- Le contrôle des installations neuves	page 7
a1- le détail par commune pour 2013.....	page 7
a2- le total des contrôles depuis 2006.....	page 8
a3- Les résultats des contrôles depuis 2006.....	page 8
b- Le contrôle des installations existantes.....	page 9
b1- le détail par commune pour 2013.....	page 9
b2- le total des contrôles depuis 2006.....	page 10
4 – Le financement et le coût du service.....	Page 11
a- Le financement	page 11
a1- tarifs des redevances et subvention.....	page 11
a2- le détail de la facturation	page 12
a3- les impayés.....	page 12
a4- le détail de la subvention	page 12
b- Les moyens de paiement.....	page 13
b1- le prélèvement.....	page 13
b2- tipi.....	page 13
b3- les frais bancaires.....	page 13
c- Résumé du compte administratif 2013.....	page 14
d- Le coût du service.....	page 15
d1- Le détail des dépenses et recettes de fonctionnement	page 15
d2- L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement.....	page 16
5 – Conclusions et projets.....	Page 16

I - FONCTIONNEMENT GENERAL DU SPANC

1 - Les élus

Président : Jean MILHAU

1^{er} Vice-Président : Gilles VILARD

2^{ème} Vice-Président : Robert LACOMBE

Membres du Comité Syndical (en 2013) :

33	Quercy Bouriane	ANGLARS NOZAC	VERDIER Christiane	JARDIN Thierry
34	Quercy Bouriane	FAJOLES	GERARD Dominique	AUSTRUY André
35	Quercy Bouriane	LE VIGAN	SANROMA Joseph	FAVORY Jean-Michel
36	Quercy Bouriane	MILHAC	CARMEILLE Gilbert	THOURON Sylvie
37	Quercy Bouriane	ROUFFILHAC	LACOMBE Robert	TOCAVEN Pierre
38	Quercy Bouriane	USSEL	RAJADE Rose	DELAPORTE Hélène
39	Cazals-Salviac	CAZALS	MILHAU Jean	LAVERGNE Christian
40	Cazals-Salviac	DEGAGNAC	PUGNET Charles	DUBRULLE Alain
41	Cazals-Salviac	FRAYSSINET LE GELAT	LAVILLE Christian	GUILLOTEAU Gilles
42	Cazals-Salviac	GINDOU	FIGEAC Mireille	CUROUX Dominique
43	Cazals-Salviac	GOUJOUNAC	ROUX Jacques	BESSE Michel
44	Cazals-Salviac	LAVERCANTIERE	VILARD Gilles	VIGNAUD Fabienne
45	Cazals-Salviac	LEOBARD	VAYSSIERES André	CAMPISI Norbert
46	Cazals-Salviac	LES ARQUES	LACOMBE Sylvie	TERMEAU Léonette
47	Cazals-Salviac	MARMINIAC	BESSOU Jacques	FRADIN Odile
48	Cazals-Salviac	MONT CLERA	DUPUY Jacques	POCAT-EARL Romaine
49	Cazals-Salviac	POMAREDE	GRINFAN Nadine	TRALLERO Michel
50	Cazals-Salviac	RAMPOUX	LABORIE Georges	M. LAFON
51	Cazals-Salviac	SAINT CAPRAIS	AUBRY Richard	CLAUDY Philippe
52	Cazals-Salviac	SALVIAC	THEULET Christian	CUMER René
53	Cazals-Salviac	THEDIRAC	MAZEAU Claudine	RENAUX Alain
54	Du Pays de Souillac Rocamadour	CALES	SIMON Eric	TRENEUL Gilbert
55	Du Pays de Souillac Rocamadour	LAMOTHE FENELON	CHARBONNEAU Patrick	RANOUIL Philippe
56	Du Pays de Souillac Rocamadour	LOUPIAC	LASCOMBES Eric	SCHAEFFER Marguerite
57	Du Pays de Souillac Rocamadour	MASCLAT	MALADEN Jean	DELTEIL Danielle
58	Du Pays de Souillac Rocamadour	NADAILLAC DE ROUGE	COLONGE Jean-Pierre	CHASTRUSSE Sylvie
59	Du Pays de Souillac Rocamadour	PAYRAC	FAVORY Jean-Pierre	BARBIERO Christian
60	Du Pays de Souillac Rocamadour	REILHAGUET	RENAUDIN Joëlle	CAUDAUREILLE Jean-Luc

Conseil d'exploitation du SPANC :

Messieurs MILHAU Jean, LACOMBE Robert et VILARD Gilles.

2 – Compétence et population

Le syndicat mixte a été **transformé en syndicat à la carte** par délibération du comité syndical en date du 7 octobre 2005 et arrêté préfectoral en date du 3 février 2006 avec :

- **une compétence générale : élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;**

- **une compétence optionnelle : service public d'assainissement non collectif.**

Le SPANC, conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, a été mis en place afin de :

- contrôler la conception et la réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif;

- de vérifier les installations existantes d'assainissement non collectif.

Ce service public à caractère industriel et commercial **regroupe 10 080 habitants** (Insee 2011) soit 12 059 habitants DGF **et 4 543 installations** d'assainissement non collectif.

Nombre	Communes	Communautés de communes
1	ANGLARS NOZAC	Quercy Bouriane
2	FAJOLES	Quercy Bouriane
3	LE VIGAN	Quercy Bouriane
4	MILHAC	Quercy Bouriane
5	ROUFFILHAC	Quercy Bouriane
6	USSEL	Quercy Bouriane
7	CAZALS	Cazals-Salviac
8	DEGAGNAC	Cazals-Salviac
9	FRAYSSINET LE GELAT	Cazals-Salviac
10	GINDOU	Cazals-Salviac
11	GOUJOUNAC	Cazals-Salviac
12	LAVERCANTIERE	Cazals-Salviac
13	LEOBARD	Cazals-Salviac
14	LES ARQUES	Cazals-Salviac
15	MARMINIAC	Cazals-Salviac
16	MONTCLERA	Cazals-Salviac
17	POMAREDE	Cazals-Salviac
18	RAMPOUX	Cazals-Salviac
19	SAINTE CAPRAIS	Cazals-Salviac
20	SALVIAC	Cazals-Salviac
21	THEDIRAC	Cazals-Salviac
22	CALES	Du Pays de Souillac Rocamadour
23	LAMOTHE FENELON	Du Pays de Souillac Rocamadour
24	LOUPIAC	Du Pays de Souillac Rocamadour
25	MASCLAT	Du Pays de Souillac Rocamadour
26	NADAILLAC DE ROUGE	Du Pays de Souillac Rocamadour
27	PAYRAC	Du Pays de Souillac Rocamadour
28	REILHAGUET	Du Pays de Souillac Rocamadour

3 – Règlement et pouvoir de police

a – Le règlement du SPANC

Le règlement intérieur du SPANC a été adopté par le comité syndical le 8 juin 2007, modifié le 9 janvier 2009 (articles 3, 17, 18, 19 et 20), le 26 mars 2010 (article 17) et le 16 juin 2011 (articles 4, 6, 7, 13, 17 et 20 bis).

Le règlement a pour objet de déterminer les relations entre les usagers du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et celui-ci. Ce document fixe les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur contrôle, leur fonctionnement, leur entretien, le cas échéant, leur réhabilitation, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif. Enfin, il précise les dispositions d'application de ce règlement.

b – Le pouvoir de police

Concernant l'assainissement non collectif, seuls les EPCI à fiscalité propre sont concernés. Le syndicat mixte n'étant pas un EPCI à fiscalité propre, le pouvoir de police spécial ne peut pas être transféré à son président.

II – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 – Définitions

Assainissement non collectif : par assainissement non collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Le SPANC est un service public obligatoire (loi sur l'eau n° 2006-1772) qui a pour missions le contrôle des installations d'assainissement non collectif, l'aide aux particuliers par le conseil, la vérification de la bonne exécution des travaux lors d'une réhabilitation ou de la création d'une installation neuve.

Ainsi les Maires se sont regroupés au sein du SYMICTOM du Pays de Gourdon afin d'exercer cette compétence en commun.

Qui est concerné ? Toutes les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif (station d'épuration).

Le service est géré dans le cadre d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Cette régie est administrée sous l'autorité du Président et du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son Président et une directrice. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

2 - Les moyens de fonctionnement et le personnel

a. Les moyens de fonctionnement du service

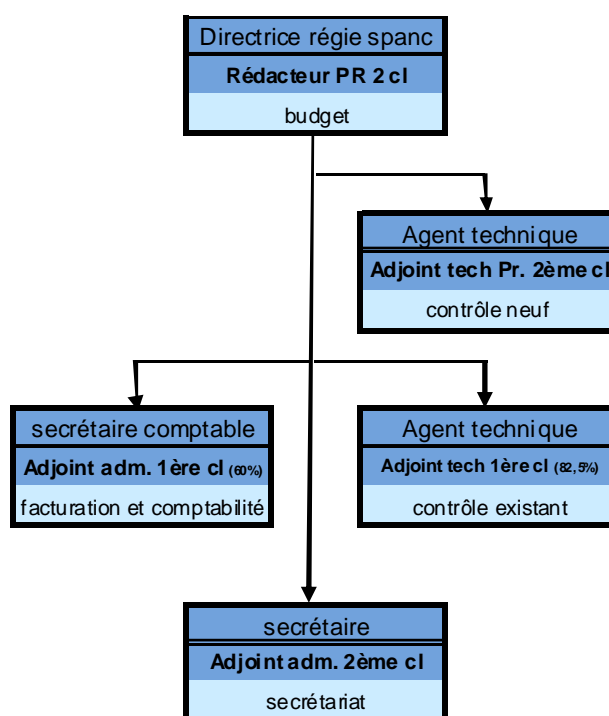
Le fonctionnement du service d'assainissement non collectif nécessite :

- 2 véhicules légers (mis à disposition par le service des ordures ménagères).
- du matériel de terrain : tarières, appareil pour tester la perméabilité des sols, caisse à outils.

b. Le personnel

Le personnel affecté au SPANC se compose de 5 **agents de la fonction publique territoriale** 2 agents à temps plein et 3 agents pour partie de leur temps de travail soit 3,48 équivalents temps plein.

b.1 – Organigramme du personnel



b.2 – Les absences :

	service technique		service administratif	
	Jours d'absences	nombre d'agents	jours d'absence	nombre d'agents
Maladie ordinaire	2	1	7	1
Congé paternité	-	-	-	-
Absence exceptionnelle	5	1	-	-
Total	7		7	
Total jours payés	413.23		378.79	
% d'absence	1.69 %		1.85 %	

b.3 – Les formations :

- agents techniques = 1 journée d'étude technique à Paris.

c. Le site internet



3 - Les missions en 2013

a - Le contrôle des installations neuves

a.1 – le détail par commune pour 2013

Communes	contrôle de projet	contrôle de réception des travaux	conforme	conforme sous réserves	non-conforme
ANGLARS-NOZAC	5	4	3	1	0
CALES	2	1	1	0	0
CAZALS	3	2	2	0	0
DEGAGNAC	11	8	8	0	0
FAJOLES	4	0	0	0	0
FRAYSSINET LE GELAT	4	2	2	0	0
GINDOU	2	4	4	0	0
GOUJOUNAC	1	1	1	0	0
LAMOTHE-FENELON	5	5	5	0	0
LAVERCANTIERE	4	5	5	0	0
LE VIGAN	11	10	9	1	0
LEOBARD	2	1	1	0	0
LES AROUES	6	6	6	0	0
LOUPIAC	4	4	4	0	0
MARMINIAC	2	8	7	1	0
MASCLAT	4	0	0	0	0
MILHAC	1	2	2	0	0
MONTCLERA	5	4	4	0	0
NADAILLAC DE ROUGE	3	3	1	2	0
PAYRAC	2	3	2	1	0
POMAREDE	0	0	0	0	0
RAMPOUX	1	0	0	0	0
REILHAGUET	2	2	2	0	0
ROUFFILHAC	7	4	4	0	0
SAINT-CAPRAIS	0	1	1	0	0
SALVIAC	13	6	6	0	0
THEDIRAC	4	8	6	2	0
USSEL	2	0	0	0	0
TOTAL	110	94		94	

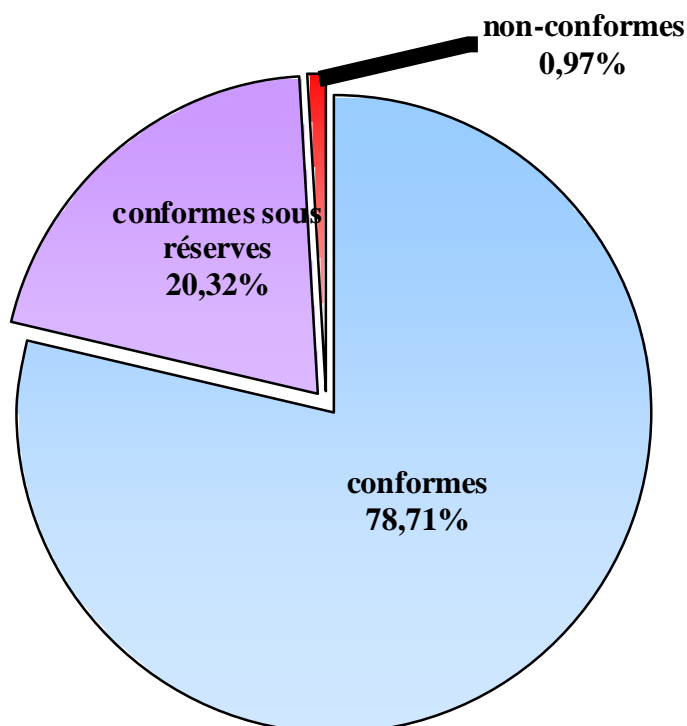
Sur 94 travaux : 43 sont des réhabilitations et 51 des constructions neuves.

a.2 – le total des contrôles depuis 2006

Installations neuves	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
nombre de contrôles effectués par an (projet +travaux)	249	299	284	213	190	260	263	204
évolution d'une année sur l'autre		20,08%	-5,02%	-25,00%	-10,80%	36,84%	1,15%	-22,43%

a.3 – les résultats des contrôles de travaux depuis 2006

Installations neuves	conformes	conformes sous réserves	non-conformes	Total
2006	117	13	0	130
2007	125	14	0	139
2008	85	45	0	130
2009	69	39	2	110
2010	58	33	3	94
2011	104	21	3	128
2012	88	16	1	105
2013	86	8	0	94
total	732	189	9	930



b - Le contrôle des installations existantes

Installation d'Assainissement non collectif EXISTANTE : est désignée comme installation d'assainissement non collectif existante, toute installation dont l'implantation date d'un an minimum.

b.1 – le détail par commune pour 2013

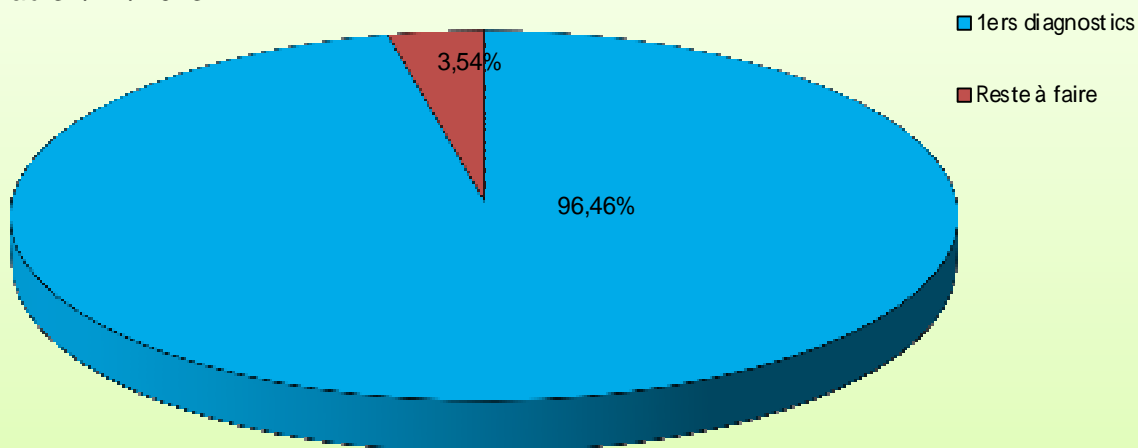
communes	nombre d'installations existantes	1ers contrôles	2èmes contrôles	Total des contrôles 2013	refus	cas 1	cas 2	cas 3	cas 4	cas 5
ANGLARS NOZAC	178	11	2	13	0	5	0	7	0	1
FAJOLES	177	1	4	5	0	2	0	2	1	0
LE VIGAN	494	12	6	18	0	8	0	9	0	1
MILHAC	85	4	2	6	0	0	0	6	0	0
ROUFFILHAC	140	12	1	13	0	7	0	6	0	0
USSEL	59	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Q. Bouriane	1133	40	15	55	0	22	0	30	1	2
CALES	89	4	1	5	0	0	0	5	0	0
LAM-FENELON	210	4	0	4	0	1	0	3	0	0
LOUPIAC	180	11	0	11	0	7	0	4	0	0
MASCLAT	197	9	0	9	0	2	2	4	1	0
NADAILLAC DERGE	127	12	3	15	0	3	0	12	0	0
PAYRAC	190	7	1	8	0	0	0	8	0	0
REILHAGUET	121	3	0	3	0	3	0	0	0	0
Total Pays S.Roc	1114	50	5	55	0	16	2	36	1	0
CAZALS	120	17	62	79	0	13	2	62	2	0
DEGAGNAC	322	28	1	29	1	11	1	15	2	0
FRAYSSINET LE GT	157	16	88	104	0	19	0	77	5	3
GINDOU	183	26	102	128	0	23	1	94	9	1
GOUJOUNAC	83	7	49	56	0	12	1	42	1	0
LAVERCANTIERE	98	9	0	9	0	4	1	4	0	0
LEOBARD	146	7	2	9	0	6	0	3	0	0
LES ARQUES	130	13	39	52	0	15	0	36	1	0
MARMINIAC	201	10	115	125	0	10	1	112	1	1
MONTCLERA	160	10	79	89	0	12	2	69	3	3
POMAREDE	97	4	70	74	1	10	0	60	3	1
RAMPOUX	41	7	0	7	0	2	3	2	0	0
SAINT CAPRAIS	34	0	21	21	0	0	0	20	1	0
SALVIAC	369	9	0	9	0	3	0	4	2	0
THEDIRAC	155	24	0	24	0	8	0	15	0	1
Total Caz.Salviac	2296	187	628	815	2	148	12	615	30	10
TOTAL GENERAL	4543	277	648	925	2	186	14	681	32	12

Légende : Cas 1 : sans défaut ni d'usure sur l'un des éléments constitutifs
 Cas 2 : présente des défauts d'entretien ou d'usure
 Cas 3 : non conforme mais pas de danger pour la santé des personnes ou risque environnement
 Cas 4 : non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou risque environnement avec travaux/4 ans
 Cas 5 : absence d'installation avec obligation de réaliser une installation

b.2 – le total des contrôles par commune depuis 2006 (situation au 31/12/2013)

Communes	1ers diagnostics	2èmes diagnostics	% de 1ers contrôles réalisés	Reste à faire
ANGLARS NOZAC	165	2	98,21%	3
FAJOLES	158	4	96,93%	5
LE VIGAN	438	6	98,43%	7
MILHAC	80	2	96,39%	3
ROUFFILHAC	115	1	93,50%	8
USSEL	55	0	98,21%	1
CALES	59	1	98,33%	1
LAMOTHE-FENELON	190	1	96,45%	7
LOUPIAC	173	0	97,19%	5
MASCLAT	171	0	90,96%	17
NADAILLAC DE ROUGE	112	3	97,39%	3
PAYRAC	173	1	96,65%	6
REILHAGUET	102	0	92,73%	8
CAZALS	116	63	100,00%	0
DEGAGNAC	220	1	93,22%	16
FRAYSSINET LE GELAT	163	88	96,45%	6
GINDOU	176	102	97,78%	4
GOUJOUNAC	74	50	98,67%	1
LAVERCANTIERE	88	0	98,88%	1
LEOBARD	133	2	95,68%	6
LES ARQUES	113	40	98,26%	2
MARMINIAC	181	115	97,31%	5
MONTCLERA	152	79	97,44%	4
POMAREDE	93	70	100,00%	0
RAMPOUX	37	0	100,00%	0
SAINT CAPRAIS	33	21	97,06%	1
SALVIAC	326	0	94,77%	18
THEDIRAC	139	0	93,29%	10
Totaux	4 035	652		148

situation au 31/12/2013



4 – Le Financement et le coût du service

a – Le financement

Le service public d'assainissement non collectif est un **service public à caractère industriel et commercial**. A ce titre, **il est doté un budget annexe (comptabilité M49)**. Ce service est exploité **en régie directe et non assujetti à la T.V.A.**

Le financement du service est assuré par une redevance, à la charge des usagers du service, facturée selon le type de contrôle et une subvention versée par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

a.1 – Tarifs des redevances et subvention

Les montants sont fixés selon la nature des opérations de contrôle et la taille des installations :

Dispositifs	Interventions	Tarifs 2012	Subvention Agence de l'eau
existants	contrôle tous les 6 ans	15 € par an	23 € par contrôle
neufs ou réhabilités < à 20 équiv. habitants	contrôle du projet (adéquation avec le terrain)	80 €	/
	contrôle de bonne exécution des travaux	70 €	155 € par installation contrôlée conforme
neufs ou réhabilités de 20 à 199 équiv.hbts	contrôle du projet (adéquation avec le terrain)	160 €	/
	contrôle de bonne exécution des travaux	140 €	155 € par installation contrôlée conforme

Le montant des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne va progressivement diminuer :

Pour les installations existantes (23€ actuellement) :

- 20 € en 2016
- 18 € en 2017
- 15 € en 2018

Pour les installations neuves (155 € actuellement):

- 130 € en 2016
- 115 € en 2017
- 100 € en 2018

Afin de bénéficier d'une subvention bonifiée à 35 € par installation existante contrôlée et 200 € par contrôle de travaux, la collectivité pourra choisir de prendre la compétence « entretien », c'est-à-dire l'entretien des installations (opérations de vidange des fosses).

a.2 – Le détail de la facturation

Facturation 2013	
Installations existantes 2013	68 070 €
Installations existantes régularisation sur exercices antérieurs	1 524 €
Installations neuves 2013	15 600 €
Total des redevances	85 194 €

a.3 – Les impayés

IMPAYES au 31/12/2013		Montants facturés	% des impayés
2006	18 €	80 202 €	0.02 %
2007	144 €	51 082 €	0.28 %
2008	198 €	118 907 €	0.17 %
2009	430 €	106 707 €	0.40 %
2010	975 €	80 183 €	1.22 %
2011	1 438 €	88 471 €	1.63 %
2012	2 610 €	88 102 €	2.96 %
2013	7 450 €	85 194 €	8.74%
Total	13 263 €	698 848 €	1.90 %

Dans les impayés 2013, la facturation effectuée en janvier 2014 sur l'exercice 2013 n'est pas comptabilisée (neufs = 4 400 €).

a.4 – Le détail de la subvention

L'agence de l'eau Adour-Garonne verse une subvention au vu des contrôles réalisés l'année N-1 :

subvention	contrôles	montant	total
installations existantes	928	23 €	21 344 €
installations neuves	102	155 €	15 810 €
subvention perçue en 2013			37 154 €

Rappel des subventions perçues les années précédentes :

Années	Pour les installations existantes	Pour les installations neuves	Total Perçu par année
2007	92 €	13 795 €	13 887 €
2008	1 083 €	23 870 €	24 951 €
2009	3 082 €	30 535 €	33 617 €
2010	23 230 €	17 360 €	40 590 €
2011	22 724 €	13 795 €	36 519 €
2012	17 135 €	18 910 €	36 045 €

b – les moyens de paiement

b.1 – le prélèvement automatique

Le paiement par prélèvement automatique a été mis en place en 2008.

Situation en 2013 :

Redevances des installations existantes 2013	Montant facturé	Part du prélèvement en €	Part du prélèvement en %	rappel 2012	rappel 2011
Com com Cazals Salviac	34 485 €	8 595 €	24,92%		
Com com Quercy Bouriane	17 055 €	3 240 €	19,00%		
Com com Pays Souillac Rocamadour	16 530 €	3 960 €	23,96%		
Total	68 070	15 795	23,20%	21,62%	18,06%

b.2 – TIPI

Afin d'offrir un nouveau moyen de paiement aux usagers, en 2012, nous avons mis en place un système de paiement des factures par carte bancaire TIPI (service de paiements des Titres Par carte bancaire sur Internet) suite à une convention signée avec la DGFIP. Ce système permet aux usagers de payer, dès réception de leur facture, sans se déplacer ou envoyer le paiement par voie postale, grâce à leur carte bancaire en se connectant à internet sur le site de paiement sécurisé de la DGFIP.

b.3 – les frais bancaires

Répartition des frais bancaires	Montant des frais bancaires	Nombre de factures concernées
Paiements par prélèvements	0 €	972
Paiements par TIPI	15.47 €	95
Total	15.47 €	1067 sur 4 229 factures émises

c – résumé du compte administratif 2013

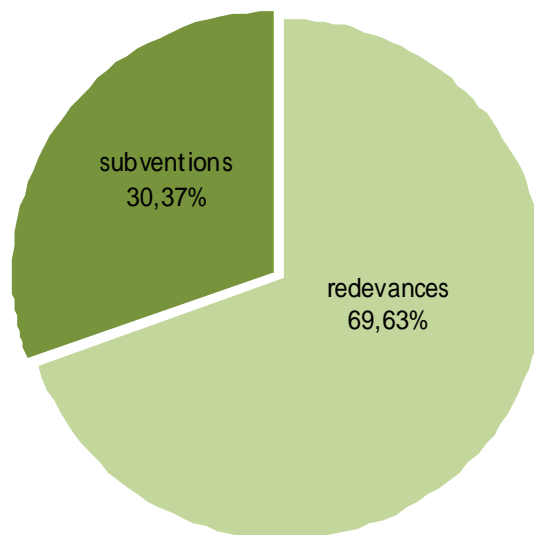
Fonctionnement	Chapitre	Montant en €
1.1 - Recettes		210 088,48
excédent de fonctionnement reporté	002	87 740,48
<i>Recettes de l'année</i>		122 348,00
vente de produits, prestations de services	70	85 194,00
subventions d'exploitation	74	37 154,00
autres produits de gestion courante	75	0,00
produits exceptionnels	77	0,00
opérations d'ordre de transfert entre sections	042	0,00
1.2 Dépenses		134 746,85
Déficit de fonctionnement reporté	002	0,00
<i>Dépenses de l'année</i>		134 746,85
charges à caractère général	011	19 507,15
charges de personnel	012	114 376,70
autres charges de gestion courante	65	0,00
charges exceptionnelles	67	96,00
dotations aux amortissements	042	767,00
<i>solde de l'année</i>		-12 398,85
Résultat cumulé		75 341,63
Investissement	Chapitre	Montant en €
1.3 Recettes d'investissement		11 253,65
solde d'exécution	001	10 486,65
<i>Recettes de l'année</i>		767,00
dotations, fonds divers et réserves	10	0,00
amortissements des immobilisations	040	767,00
1.4 Dépenses d'investissement		7 329,01
déficit de fonctionnement reporté	001	0,00
<i>Dépenses de l'année</i>		7 329,01
opération "matériel divers"	0011	7 329,01
		0,00
<i>solde de l'année</i>		-6 562,01
Résultat cumulé		3 924,64
1.5 Affectation du résultat		
Report au Budget 2014 section de fonct.	002	75 341,63

d – le coût du service

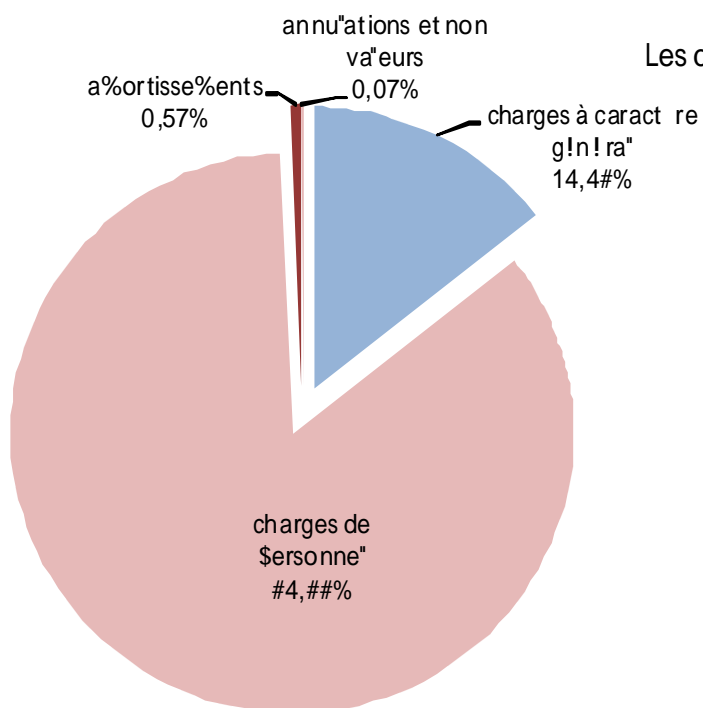
d.1 – Le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement

recettes		dépenses	
redevances	85 194,00	charges à caractère général	19 507,15
subventions	37 154,00	charges de personnel	114 376,70
autres produits exceptionnels	0,00	amortissements	767,00
		annulations et non valeurs	96,00

Les recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement



d.2 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

	RECETTES				DEPENSES		
	2012	2013	écart		2012	2013	écart
existants	68 172,00	69 594,00	2,09%	charges gén.	20 003,49	19 507,15	-2,48%
neufs	19 930,00	15 600,00	-21,73%	personnel	112 365,13	114 376,70	1,79%
subventions	36 045,00	37 154,00	3,08%	annulation/non v	1 389,00	96,00	-93,09%
divers	15,00	0,00		dot. Amort.	0,00	767,00	
TOTAL	124 162,00	122 348,00	-1,46%		133 757,62	134 746,85	0,74%

Divers : en 2012, concernait une recette perçue après l'admission en non-valeur d'une dette.

Une baisse des charges générales de 2.48%, du fait de la forte diminution :

- des frais d'entretien des véhicules (-3 428 €) : importante réparation sur le véhicule C3, amortisseurs et freins, en 2012 ;
- des frais d'affranchissement (-783€) : moins de contrôles du neuf et davantage de convocation par téléphone ;
- des frais d'habillement (-433 €) ;

et ce malgré l'augmentation sur tous les postes, principalement sur la maintenance suite à l'achat du logiciel spanc (+ 1 700 €) et sur la coïtisation syded du lot (+ 1 554 €).

L'augmentation des charges de personnel est due à l'évolution des carrières.

Diminution des annulations et des non-valeurs : pas d'annulation en non-valeur en 2013.

Dotation aux amortissements : pas d'investissement en 2011 mais achat de tablettes en 2012.

Au total, une légère augmentation des dépenses +0.74% et une diminution des recettes (-1.46%) due principalement à la baisse des contrôles des installations neuves en 2013. L'exercice est clôturé avec un déficit de 12 398.85 € contre un déficit de 9 595.62 € en 2012.

5. Conclusions et projets

Les techniciens ont travaillé majoritairement sur les installations existantes. Le nombre de projet et travaux est moins important qu'en 2012 (-22.43%)

96.63% du territoire a été contrôlé, il reste 148 installations à contrôler. Tous les propriétaires ont été contactés mais n'ont souvent pas donné suite. En parallèle, les 2èmes contrôles se poursuivent pour les installations contrôlées en 2006, 2007 et 2008 et 2009.

Pour l'année 2014, un accord cadre d'opération collective de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif a été signé par le Président suite à la délibération du 29 novembre 2013 pour 41 dossiers.

Montcléra, le 28 février 2014
Le Président,

Jean MILHAU